



Coordination S.S.I  
 S.A.S au capital de 40.000 Euros  
 RCS PONTOISE 518810304

# Notice de Sécurité

**CITE UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE DE PARIS  
 COLLEGE D'ESPAGNE  
 Remplacement du SSI**



Rédacteur : Séverine HEBERT  
 Projet : 123/SGA/2012  
 Nombre de pages : 11

**Rappel Important :**

Ce document constitue un des éléments du dossier technique demandé aux articles GE2 §1 et MS55 §2 du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux ERP et doit donc – nécessairement être transmis, pour avis, à la Commission de Sécurité par le Maître d'Ouvrage

Date	Indice	Modifications	Observations
09.04.2014	Ø	Création	S.O.
09.05.2014	A	Mise à jour suite à réunion avec le MOA	

 43, Avenue du Château – 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	
 01.30.37.70.92	 01.77.65.63.72
 06.62.28.25.47	 shebert.gayetssi@orange.fr

## SOMMAIRE

<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>I - DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DES TRAVAUX.....</b>	<b>5</b>
<b>II - CONSTRUCTION (CO 1 A CO 60) .....</b>	<b>6</b>
II.1. Conception et desserte (CO 1 à CO 5).....	6
II.2. Isolement par rapport aux tiers (CO 6 à CO 10) .....	6
II.3. Résistance au feu des structures (CO 11 à CO 15).....	6
II.4. Couvertures (CO 16 à CO 18) .....	6
II.5. Façades (CO 19 à CO 22).....	6
II.6. Distribution intérieure et compartimentage (CO 23 à CO 26).....	6
II.9. Solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap (GN 8) :.....	6
II.10. Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers (CO 27 à CO 29).....	6
II.11. Conduits et gaines (CO 30 à CO 33) .....	7
II.12. Dégagements (CO 34 à CO 56).....	7
II.13. Locaux recevant du public installés en sous-sol (articles CO 39 et CO 40).....	7
<b>III - AMENAGEMENTS INTERIEURS (AM 1 A AM 19) .....</b>	<b>7</b>
III.1. Eléments de décoration (AM 9, AM 10) .....	7
III.2. Tentures, portières, rideaux, voilages (AM 11 à AM 14). .....	7
III.3. Gros mobiliers, agencement principal, aménagements de planchers en superstructures (AM 15 à AM 19).....	7
<b>IV - DESENFUMAGE (DF 1 A DF 10) .....</b>	<b>7</b>
<b>V - CHAUFFAGE, VENTILATION (CH 1 A CH 58) .....</b>	<b>8</b>
<b>VI - INSTALLATION AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES (GZ 1 A GZ 30) .....</b>	<b>8</b>
<b>VII - INSTALLATIONS ELECTRIQUES (EL 1 A EL 23) .....</b>	<b>8</b>
<b>VIII- ECLAIRAGE (EC 1 A EC 12) .....</b>	<b>9</b>
<b>IX - ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES, TROTTOIRS ROULANTS (AS 1 A AS 11) .....</b>	<b>9</b>
<b>X - APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION (GC 1 A GC 20).....</b>	<b>9</b>
<b>XI - MOYENS DE SECOURS (MS 1 A MS 74).....</b>	<b>9</b>
XI.1. Moyens d'extinction (MS 4 à MS 40) .....	9
XI.2. Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers (MS 41 à MS 44) .....	9
XI.3. Surveillance de l'établissement/Service de sécurité incendie (effectif et qualification) (MS 45 à MS 52) .....	10
XI.4. Système de sécurité incendie (MS 53 à MS 60) et Système d'alarme (MS 61 à MS 67).....	10
XI.5. Système d'alerte (MS 70) .....	10
<b>XII – PLANNING DE REALISATION (GN13).....</b>	<b>11</b>
<b>XIII – DEMANDE DE DEROGATION (R123-13 ET GN 4).....</b>	<b>11</b>

**GLOSSAIRE**

A.E.S	Alimentation Electrique de Sécurité	RC	Rez-de-Chaussée
A.G	Alarme Générale	RJ	Rez-de-Jardin
A.G.S	Alarme Générale Sélective		
AN.D	Amenée d'air Neuf de Désenfumage	S	Sud
A.P.S	Alimentation Pneumatique de Sécurité	S.D.A.D	Systèmes de Détecteurs Autonomes Déclencheurs
A.P.S.A.D	Assemblée Plénière des Sociétés Assurances Dommages	S.D.I	Système de Détection Incendie
B.A.A.S	Bloc Autonome d'Alarme Sonore	S.F°x	Stable au Feu de Degré « x »
B.T	Basse Tension	S.MS.I	Système de Mise en Sécurité Incendie
		S.S	Sous-Sol
C.C.F	Clapet Coupe Feu	S.S.I	Système de Sécurité Incendie
C.C.H	Code de la Construction et de l'Habitation	S.S.S	Système de Sonorisation de Sécurité
C.C.T.P	Cahier des Clauses Techniques Particulières		
CdS	Indifféremment : Commission de Sécurité ou Commission Départemental de Sécurité	T.B.T.P	Très Basse Tension de Protection
C.T	Code du Travail	T.B..T.S	Très Basse Tension de Sécurité.
C.T.P.	Cheminement Technique Protégé	T.R	Tableau Répétiteur
C.F°x	Coupe Feu de Degré « x »	T.R.A	Tableau Répétiteur d'Alarme restreinte
C.R	Coffret de Relayage pour ventilateur de désenfumage	T.R.C	Tableau Répétiteur de Confort
C.T.A	Centrale de Traitement d'Air	T.R.E	Tableau Répétiteur d'Exploitation
C.M.S.I	Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie	T.S.	Tableau de Signalisation
C.T.P.	Cheminement Technique Protégé		
		U.A.E	Unité d'Aide à l'Exploitation
D.A.C	Dispositif Adaptateur de Commande	U.C.M.C	Unité de Commandes Manuelles Centralisées
D.A.D	Détecteur Automne Déclencheur	U.G.A	Unité de Gestion d'Alarme
D.A.S	Dispositif Actionné de Sécurité	U.G.C.I.S	Unité de Gestion Centralisée des Issues de Secours
D.C.M	Dispositif de Commande Manuelle	U.P	Unité de Passage
D.C.M.R	Dispositif de Commandes Manuelles Regroupées	U.S	Unité de Signalisation
D.C.S	Dispositif de Commande avec Signalisation		
D.C.T	Dispositif Commandé terminal	V.C.F	Volet Coupe Feu de désenfumage
D.E.C.T	Dispositif Electrique de Commande et de Temporisation	V.E.D	Ventilateur d'Extraction de Désenfumage
D.I	Détecteur Incendie (= DAI + DM)	V.M.C	Ventilation Mécanique Contrôlée
D.L	Diffuseur Lumineux	V.S.D	Ventilateur de Soufflage de Désenfumage
D.M	Déclencheur Manuel	V.T.P	Volume Technique Protégé
D.S	Diffuseur Sonore		
D.S.N.A	Diffuseur Sonore Non Autonomes	W	Ouest (West)
D.T.U	Document Technique Unifié		
		Z.A	Zone de diffusion d'Alarme
E	Est	Z.C	Zone de Compartimentage
E.A	Equipement d'Alarme	Z.D.A	Zone de Détection Automatique
E.A.E	Equipement d'Alimentation Electrique	Z.D.M	Zone de Détection Manuelle
E.C.S	Equipement de Contrôle et de Signalisation.	Z.F	Zone de Désenfumage
E.R.P	Etablissement Recevant du Public	Z.S	Zone de mise en Sécurité
EX	Extraction : concerne les bouches et volets de DF	Z J10	Zone J10 (en référence à l'article J10)
		Z U10	Zone U 10 (en référence à l'article U 10)
F.T.R.	Foyer Type de Référence		
F.T.S.	Foyer Type de Site		
G.E.S	Groupe Electrogène de Sécurité		
G.T.B	Gestion Technique du Bâtiment		
G.T.C	Gestion Technique Centralisée		
IA	Indicateur d'Action		
I/O	Interface d'entrée Sortie		
M.D	Matériel Déporté		
M.O.R	Marché à Obligation de Résultat		
N	Nord		
N.F	Norme Française		
N.S.A	Non Stop Ascenseur.		
P.C.F	Porte Coupe Feu / Porte Résistante au Feu		
P.C.S	Poste Central de Sécurité		
P.F°x	Pare Flamme de Degré « x »		
P.V.	Procès Verbal		

<b>GAYET S.S.I</b>	<b>COLLEGE D'Espagne - PARIS</b> <b>Remplacement du SSI</b>	Notice de Sécurité Page 4 / 11
--------------------	--	-----------------------------------

## Préambule

**Dénomination de l'établissement :** Collège d'Espagne

**Adresse principale :** Cité Internationale Universitaire – 7<sup>E</sup>, boulevard Jourdan – 75 014 PARIS

**Maîtrise d'ouvrage :** Collège d'Espagne  
Cité Internationale Universitaire – 7<sup>E</sup>, boulevard Jourdan – 75 014 PARIS

**Maîtrise d'œuvre – BET :** GAYET SSI  
43 Avenue du Château – 95310 Saint Ouen L'Aumône

**Coordination SSI :** GAYET SSI

**Personne à contacter pour obtenir des précisions sur ce projet ou solliciter des documents ou complémentaires :**

Partie Administrative :

M. MATAMORO ALVAREZ Victor  
Port : 01.40.78.32.00  
Mail : [vmatamoro@colesp.org](mailto:vmatamoro@colesp.org)

Partie Technique :

Melle HEBERT Séverine – Responsable Projet - GAYET SSI  
Tél : 01.30.37.70.92  
Port : 06.62.28.25.47  
Mail : [shebert.gayetssi@orange.fr](mailto:shebert.gayetssi@orange.fr)

**Descriptif des activités de l'établissement recevant du public :**

L'établissement constitue une résidence universitaire comportant les activités :

- de type L : une salle de conférence au RDC
- de type N : restaurant-caféteria avec cuisine ouverte au sous-sol
- de type P : une salle de musculation, une salle de billard, une salle de musique au sous-sol
- de type R : un hall d'exposition, une salle TV, une salle des résidents, une salle AULA, une salle informatique 2 salles de musique au niveau 1
- de type S : bibliothèque au RDC
- habitation : les chambres.

Ces locaux sont exploités uniquement par les résidents, sans professeur pour les salles du niveau 1. Le bâtiment constitue une résidence étudiante avec ses locaux d'activités.

Ces dispositions existantes ne sont pas modifiées.

<b>GAYET S.S.I</b>	<b>COLLEGE D'Espagne - PARIS</b> <b>Remplacement du SSI</b>	Notice de Sécurité Page 5 / 11
--------------------	--	-----------------------------------

## **I - Descriptif synthétique des travaux**

Cette Notice de Sécurité est établie pour les travaux de remplacement du SSI du Collège d'Espagne situé sur la cité internationale universitaire de Paris. Ces travaux interviennent en réponse à l'obsolescence et aux difficultés d'extension du SSI existant.

### **Programme des travaux**

Le programme des travaux de remplacement du SSI de catégorie A est le suivant :

#### **Détection Incendie :**

- mise en place d'un nouvel ECS (avec l'EAE associée) à l'accueil au RDC
- remplacement des terminaux du SDI existants (câblage compris) : DAI (avec leur déplacement si l'existant ne répond pas aux dispositions de la norme NFS 61-970 : à côté de la bouche de ventilation, pas au point le plus haut, nombre insuffisant pour la zone détectée ...), DM (avec leur déplacement à 1,30 m du niveau du sol), IA,
- mise en place de nouveaux terminaux manquants ou en complément : DI dans les chambres, pour le SSI,
- création du report d'alarme feu et dérangement sur les téléphones du service technique de l'établissement
- dépose des matériels existants : ECS, DAI, DM, IA et destruction des DAI ioniques

#### **Mise en Sécurité Incendie :**

- mise en place d'un nouveau CMSI (avec l'AES associée) à l'accueil au RDC
- remplacement des terminaux du SMSI existants (câblage compris) : DS,
- mise en place de nouveaux terminaux manquants : DS, ou en complément : DL (implantés dans les sanitaires et en doublon des diffuseurs sonores)
- création des asservissements suivants :
  - portes à fermeture asservie par le SSI à partir de portes existantes
  - désenfumage des 3 locaux au sous-sol
- dépose des matériels existants : CMSI, AES, DS,

### **Descriptif de l'établissement**

L'établissement est constitué d'un seul bâtiment de 5 étages sur RDC avec un niveau de sous-sol :

- Sous-sol ou rez de jardin : restaurant-caféteria avec cuisine ouverte, salle de musculation, une salle de billard, une salle de musique, des archives, la laverie, des locaux techniques et logistiques
- Rez de chaussée : hall d'accueil, une bibliothèque, une salle de conférence, les bureaux de l'administration et une salle de réunion
- Niveau 1 : un hall d'exposition, une salle TV, une salle des résidents, une salle AULA, une salle informatique 2 salles de musique et un appartement de fonction du personnel
- Niveau 2 : 1 office et 32 chambres
- Niveau 3 : 1 office et 32 chambres
- Niveau 4 : 1 office et 34 chambres
- Niveau 5 : 17 chambres, une machinerie ascenseur, 2 locaux de services et 2 appartements de fonction

### **Classement de l'établissement : (CCH R 123.18 à R123-21)**

Le classement existant n'est pas modifié par les travaux.

D'après le PV de la Commission de Sécurité en date du 1<sup>er</sup> août 2011, l'établissement est classé :

**du S1 au N1 : ERP de types L, N, P, R et S de 3<sup>ème</sup> catégorie**

**du N2 au N5 : Logement Foyer**

<b>GAYET S.S.I</b>	<b>COLLEGE D'Espagne - PARIS</b> <b>Remplacement du SSI</b>	Notice de Sécurité Page 6 / 11
--------------------	--	-----------------------------------

## **II - Construction (CO 1 à CO 60)**

### **II.1. Conception et desserte (CO 1 à CO 5).**

Les dispositions existantes en termes de façades accessibles, de voies engins, de voies échelles, d'espaces libres, ne sont pas modifiées.

### **II.2. Isolement par rapport aux tiers (CO 6 à CO 10)**

L'ensemble immobilier est isolé des tiers environnants.

### **II.3. Résistance au feu des structures (CO 11 à CO 15)**

Les dispositions existantes en termes de résistance au feu des structures et des planchers, ne sont pas modifiées.

### **II.4. Couvertures (CO 16 à CO 18)**

Les dispositions existantes ne sont pas modifiées.

### **II.5. Façades (CO 19 à CO 22)**

Les dispositions existantes ne sont pas modifiées.

### **II.6. Distribution intérieure et compartimentage (CO 23 à CO 26)**

La distribution intérieure est en cloisonnement traditionnel.

Dans le cadre des présents travaux, il est prévu :

- d'asservir à la fermeture des portes CF existantes maintenues ouvertes pour des raisons d'exploitation (la porte existante étant conservée à l'identique) par la mise en place de dispositifs électromagnétiques conformes à l'annexe B de la norme NFS 61 937

Portes concernées : bibliothèque au RdC, porte de recouplement (vers la lingerie) et porte de l'escalier du sous-sol

### **II.9. Solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap (GN 8) :**

Non traité dans le cadre du présent projet.

Il est cependant prévu d'installer des diffuseurs lumineux dans les sanitaires des niveaux S1 à N1 et de les relier au SSI dans le cadre de la fonction évacuation. Cette disposition permettra de répondre aux demandes de l'article GN8 §5.

### **II.10. Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers (CO 27 à CO 29)**

La liste des locaux à risques :

- moyens : archives, réserve, TGBT
- importants : chaufferie

<b>GAYET S.S.I</b>	<b>COLLEGE D'Espagne - PARIS</b> <b>Remplacement du SSI</b>	Notice de Sécurité Page 7 / 11
--------------------	--	-----------------------------------

Les dispositions existantes ne sont pas modifiées.

#### **II.11. Conduits et gaines (CO 30 à CO 33)**

Les dispositions existantes ne sont pas modifiées.

#### **II.12. Dégagements (CO 34 à CO 56)**

Les dispositions existantes ne sont pas modifiées en nombre, volume et localisation.

#### **II.13. Locaux recevant du public installés en sous-sol (articles CO 39 et CO 40)**

Sans objet car le niveau sous-sol est en fait un niveau rez de jardin qui dispose de sorties directes sur l'extérieur.

### **III - Aménagements intérieurs (AM 1 à AM 19)**

#### **III.1. Eléments de décoration (AM 9, AM 10)**

Les dispositions existantes ne sont pas modifiées.

#### **III.2. Tentures, portières, rideaux, voilages (AM 11 à AM 14).**

Les dispositions existantes ne sont pas modifiées.

#### **III.3. Gros mobiliers, agencement principal, aménagements de planchers en superstructures (AM 15 à AM 19).**

Les dispositions existantes ne sont pas modifiées.

### **IV - Désenfumage (DF 1 à DF 10)**

Les espaces suivants sont désenfumés :

- les 2 escaliers encoisonnés
- la salle de musculation au sous-sol (surf = 93 m<sup>2</sup>)
- la salle de musique au sous-sol (surf = 23 m<sup>2</sup>)
- le local archives au sous-sol (surf = 60 m<sup>2</sup>)

Le principe de désenfumage actuel est le suivant :

- Extraction naturelle par exutoire
- Commande manuelle locale (ouverture et fermeture) – complètement indépendant du SSI

Dans le cadre des présents travaux, il est prévu :

- En présence d'un SSI de catégorie A d'asservir le DCM (en l'équipant d'une bobine à émission) :
  - de la salle de musculation au sous-sol
  - de la salle de musique au sous-sol
  - local archives au sous-sol

Le désenfumage des escaliers encloués restera à commande manuelle locale indépendant du SSI.

## **V - Chauffage, ventilation (CH 1 à CH 58)**

Le bâtiment est équipé d'un chauffage central gaz avec des radiateurs.

Le bâtiment est desservi par des réseaux de ventilation équipés de clapets coupe-feu autocommandés.

Le bâtiment est desservi par des réseaux de VMC pour les locaux à pollution spécifique (sanitaires, ...).

Ces dispositions existantes ne sont pas modifiées.

## **VI - Installation aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés (GZ 1 à GZ 30)**

Le bâtiment dispose d'une chaufferie gaz et d'une cuisine alimentée au gaz.

Cette disposition existante n'est pas modifiée.

## **VII - Installations électriques (EL 1 à EL 23)**

Le bâtiment est alimenté à partir d'un seul et unique TGBT situé au sous-sol.

Cette disposition existante n'est pas modifiée.

Dans le cadre des travaux, il est prévu :

- de créer l'alimentation du SSI de catégorie A depuis une dérivation directe du TGBT sélectivement protégée (câble de catégorie C2)
- de créer les arrêts techniques suivants : remise en lumière et arrêt sonorisation de la salle polyvalente, conformément à l'article L16, depuis l'armoire électrique d'étage située à l'accueil.

**VIII- Eclairage (EC 1 à EC 12)**

Le bâtiment est équipé de blocs autonomes d'éclairage de sécurité assurant les fonctions évacuation et anti-panique de type :

- BAES dans les parties ERP
- BAEH dans les logements et le long du cheminement d'évacuation

Cette disposition existante n'est pas modifiée.

**IX - Ascenseurs, escaliers mécaniques, trottoirs roulants (AS 1 à AS 11)**

Le bâtiment est équipé d'un seul ascenseur desservant les niveaux sous-sol à N4. La machinerie est située au N5. Il n'est pas asservi au SSI.

Cette disposition existante n'est pas modifiée.

**X - Appareils de cuisson destinés à la restauration (GC 1 à GC 20)**

Le bâtiment comporte une cuisine ouverte alimentée au gaz. La salle du restaurant-caféteria comporte également des îlots de réchauffage.

Ces dispositions existantes ne sont pas modifiées.

**XI - Moyens de secours (MS 1 à MS 74)****XI.1. Moyens d'extinction (MS 4 à MS 40)**

Bouches et poteaux d'incendie, points d'eau : dispositions existantes non modifiées

Robinettes d'incendie armées, colonnes sèches, colonnes en charge : sans objet

Installations d'extinction automatique : sans objet

Déversoirs ponctuels, éléments de construction irrigués, rideaux d'eau, etc. : sans objet

**XI.2. Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers (MS 41 à MS 44)**

Les dispositions existantes ne sont pas modifiées.

<b>GAYET S.S.I</b>	<b>COLLEGE D'Espagne - PARIS</b> <b>Remplacement du SSI</b>	Notice de Sécurité Page 10 / 11
--------------------	--	------------------------------------

### **XI.3. Surveillance de l'établissement/Service de sécurité incendie (effectif et qualification) (MS 45 à MS 52)**

La surveillance de l'établissement est assurée par le personnel à l'accueil au RDC, en permanence 24h/24 7j/7.

Dans le cadre des travaux, il est prévu :

- de former le personnel en charge de la surveillance de l'établissement à l'utilisation du SSI de catégorie B installé
- de créer un report des informations : alarme feu et dérangement sur les téléphones des personnes du service technique.

### **XI.4. Système de sécurité incendie (MS 53 à MS 60) et Système d'alarme (MS 61 à MS 67)**

L'établissement est actuellement surveillé par un système de sécurité incendie de catégorie A.

Dans le cadre des travaux, il est prévu : d'équiper l'établissement d'un SSI de catégorie A associé à un équipement d'alarme de type 1 situé à l'accueil au RDC et composé de :

- un système de détection incendie comportant :
  - un Equipement de Contrôle et de Signalisation
  - des équipements terminaux : détecteurs automatiques d'incendie, déclencheurs manuels, isolateurs de court-circuit, indicateurs d'action,
- un système de mise en sécurité incendie comportant :
  - un Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie
  - des équipements terminaux : modules déportés, asservissements,
  - d'alimentations électriques de sécurité

Le fonctionnement du SSI sera :

- Collecter les informations détection automatique et manuelle d'un début d'incendie
- Mettre en sécurité l'établissement par les fonctions suivantes :
  - Evacuation
    - La diffusion sonore de l'Alarme Générale dans tout l'établissement,
    - La diffusion lumineuse de l'Alarme Générale dans les sanitaires du S1 au N1 (hormis ceux des chambres et logements de fonction),
    - L'arrêt de la sonorisation de la salle de conférence du RDC,
    - La remise en lumière de la salle de conférence du RDC,
  - Compartimentage
    - La fermeture des portes maintenues ouvertes pour des raisons d'exploitation
  - Désenfumage
    - L'ouverture des exutoires de désenfumage via les dispositifs adaptateurs de commande

La composition d'un SSI exige l'emploi de matériels conformes aux normes en vigueur et leur associativité doit être préalablement établie. Dans tous les cas, un SSI est constitué exclusivement de matériels ayant un rapport avec la sécurité incendie.

### **XI.5. Système d'alerte (MS 70)**

L'alerte est donnée par un téléphone filaire urbain (ligne directe hors autocom).

Cette disposition existante n'est pas modifiée.

<b>GAYET S.S.I</b>	<b>COLLEGE D'Espagne - PARIS</b> <b>Remplacement du SSI</b>	Notice de Sécurité Page 11 / 11
--------------------	--	------------------------------------

**XII – Planning de réalisation (GN13)**

Les travaux seront réalisés sur une période de 2 mois maximum pendant les congés scolaires d'été de juillet à août 2014, en dehors de la présence du public.

**XIII – Demande de dérogation (R123-13 et GN 4)**

Sans objet

*Je soussigné, ..... Maître d'ouvrage, m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice et m'engage à respecter les règles générales de construction, prise en application du chapitre 1er du titre 1er et du livre 1er du Code de la Construction et de l'habitation.*

**Date et signature**